

Le 17 avril 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Correspondance de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI ») à la suite de la réponse d'Énergir à la demande de renseignements (« DDR ») no. 3 de la FCEI

**Dossier R-4287-2024 Phase 3 Volet A
Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025**

Chère consœur,

Pour faire suite à la réponse d'Énergir à la DDR no. 3 de la FCEI (pièce B-0332), la FCEI informe la Régie qu'elle se déclare satisfaite de la réponse d'Énergir et ne maintient plus sa contestation.

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI